



Questions et réponses

Centre de distanciation physique Bernard-Grandmaître

La Ville déménagera le centre de distanciation physique temporaire du chemin Heron et/ou celui de la rue Nicholas dans l'aréna Bernard-Grandmaître en avril 2023 pour répondre à la demande en places en refuge communautaire pour hommes seuls.

Le centre de distanciation physique Bernard-Grandmaître n'est qu'une solution à court terme, jusqu'à la fin août, comme la Ville continue de travailler à mettre en place des options de logement viables, à moyen et long terme, notamment des logements avec services de soutien. Un rapport faisant état de ces stratégies et prochaine étape sera présenté aux comités concernés et au Conseil au deuxième trimestre de 2023.

1. Quand le centre de distanciation physique du chemin Heron fermera-t-il?

Le travail de déménagement du centre vers l'aréna Bernard-Grandmaître est en cours, et tout devrait être terminé d'ici la fin avril 2023.

2. Pourquoi l'aréna Bernard-Grandmaître deviendra-t-il un centre de distanciation physique?

La demande en matière d'hébergement en refuge communautaire connaît une hausse en raison des répercussions de la pandémie et parce que les gens cherchent à s'abriter du froid pendant l'hiver. Cette hausse affecte la capacité des exploitants de refuges communautaires à aider les personnes en situation d'itinérance, puisqu'ils doivent respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les centres de distanciation physique sont une solution temporaire, pendant que sont explorées des options à moyen et long terme. L'aréna a été choisi parce qu'il répond mieux aux besoins logistiques et de sécurité en raison de sa configuration et de ce qu'on trouve sur place, comme des toilettes, des douches et une salle à manger. Il a également été sélectionné pour les raisons suivantes :

- Répartition des répercussions sur les autres services et systèmes;
- Possibilité d'accéder au site et de le préparer dans les temps;
- Considérations fiscales.

3. Qui pourra être hébergé au centre de distanciation physique Bernard-Grandmaître?

Le centre pourra accueillir jusqu'à 70 hommes seuls (18 ans et plus) qui présentent des besoins modérés et qui ne peuvent être hébergés dans les refuges de La Mission d'Ottawa, des Bergers de l'espoir ou de l'Armée du Salut. La clientèle présentant des besoins plus importants sera hébergée ailleurs, par exemple dans les refuges communautaires.

4. Les refuges communautaires accueillent-ils toujours des clients?

Oui. Les refuges communautaires sont toujours là pour aider les personnes dans le besoin; cependant, leurs lits permanents sont tous occupés, et des mécanismes de trop-plein sont mis en œuvre pour répondre aux demandes de placement. Les refuges doivent respecter les directives et recommandations sanitaires, qui réduisent le nombre de clients pouvant être accueillis à chaque endroit. Les centres de distanciation physique sont un complément au système de refuges communautaires et ne représentent qu'un aspect de l'intervention communautaire face à la pandémie et ses répercussions sur les personnes en situation d'itinérance.

5. Quelles commodités et ressources sont offertes au centre Bernard-Grandmaître?

Le centre offre repas, toilettes, douches, dortoirs et accès au Wi-Fi. Le personnel fournira également des services généraux de gestion de cas sur place, notamment pour la recherche et la demande de logement, les demandes d'aide sociale, la prise de rendez-vous médicaux et l'aide à la recherche d'emploi, au besoin.

6. Y aura-t-il du personnel ou des agents de sécurité sur place?

Oui, il y aura du personnel et des agents de sécurité sur place en tout temps et de surveiller le périmètre.

7. Les clients doivent-ils quitter le centre pendant la journée?

Non, ils peuvent rester sur place.

8. Comment faire pour être hébergé au centre Bernard-Grandmaître?

Pour faire une demande de placement, il faut appeler la Ville au 3-1-1 ou au 1 866 261-9799 (sans frais).

9. Qu'est-ce que la Ville fait d'autre pour soutenir les personnes en situation d'itinérance?

Outre les centres de distanciation physique, la Ville travaille actuellement à plusieurs initiatives pour aider les personnes en situation d'itinérance ou qui dorment dehors, par exemple :

- Collaboration avec les clients pour trouver des options de logement permanentes, comme des logements du secteur privé ou subventionnés;
- Amélioration de l'aide au logement, notamment par la création de deux programmes de prestations de logement et de 180 logements avec services de soutien qui devraient être prêts entre le milieu de 2023 et le début de 2024;
- Aiguillage vers les partenaires communautaires pour l'obtention d'autres services (santé mentale, traitement des dépendances, etc.);
- Stratégies d'isolement intégrées pour que les clients avec CoVid puissent s'isoler sur place;



- Amélioration continue des services d'intervention sur le terrain pour fournir du matériel aux personnes dormant dehors (comme des vêtements chauds) et aiguillage de ces dernières vers un refuge d'urgence si elles le souhaitent;
- Collaboration à une intervention lors des froids extrêmes coordonnée par Santé publique Ottawa.

10. Le Service de police d'Ottawa est-il au courant de l'ouverture du centre de distanciation physique à l'aréna Bernard-Grandmaître?

Oui, les Services du logement ont communiqué avec lui ainsi qu'avec le Service paramédic et les Services des règlements municipaux pour collaborer avec eux concernant la sécurité et les activités qui se dérouleront sur place.

11. Avec qui faut-il communiquer si je suis témoin d'activités suspectes au centre Bernard-Grandmaître?

Pour les questions non urgentes relevant de la police, veuillez communiquer avec le Service de police d'Ottawa au 613 236-1222, poste 7300

Pour les questions urgentes relevant de la police :

- Appelez le 9-1-1

Pour les questions ne relevant pas de la police :

- Appelez le 3-1-1 et votre appel sera dirigé vers la personne appropriée
- Appelez le superviseur sur place, à l'aréna Bernard-Grandmaître, au 613 806-7291, qui vous aidera ou fera le tri en fonction de la situation.
- Courriel - Raynor Boutet, Liaison avec la communauté, à l'adresse raynor.boutet@ottawa.ca

12. La consommation de drogues est-elle permise sur place?

Non. Le centre ne fait pas partie des sites de consommation désignés. Il est interdit de consommer des drogues sur place (à l'intérieur et à l'extérieur); les clients seront dirigés vers un site de consommation supervisé du secteur. Les personnes ayant besoin de services de soutien allant au-delà de ce qui est offert sur place seraient hébergées dans un autre refuge, qui pourra leur offrir des ressources additionnelles.

13. Que dois-je faire si je trouve une aiguille?

- Composez le 3-1-1 pour le signaler – ils enverront la demande à l'équipe du Programme de ramassage des aiguilles et feront le suivi de la plainte
- Envoyez un courriel à l'adresse aiguillesrapport@ottawa.ca
- Il y a une boîte-dépôt pour aiguilles usagées au 309, McArthur (ACSM)



14. Les dons de vêtements sont-ils acceptés au centre Bernard-Grandmaître?

Non.

- Les clients ayant besoin de vêtements seront aiguillés vers des organismes communautaires locaux.
- Les personnes qui souhaitent faire don de vêtements ou d'autres articles doivent se tourner vers les organismes communautaires de leur secteur, comme Dons en nature ou l'Armée du Salut.

15. Quand le CDP Bernard-Grandmaître fermera-t-il ses portes?

La date de fermeture du CDP Bernard-Grandmaître est prévue pour la mi-août 2023, date à laquelle les travaux commenceront pour préparer l'installation à la programmation de loisirs régulière de l'automne.